

Notes pour le Groupe informel d'étude de l'OMD sur les négociations de l'OMC pour la facilitation des échanges

(Objet : réunion du GNFE de l'OMC du 27 avril au 1^{er} mai 2009)

Remarque : Le Secrétariat de l'OMD a assisté à la réunion de l'OMC. Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OMD, ainsi que l'ont demandé les Membres participant du Groupe informel d'étude de l'OMD et elles ont été préparées pour un usage personnel. Les Membres qui souhaitent utiliser le contenu de ces notes doivent contacter leur propre source d'informations à Genève / dans la capitale (ex : bureau de la délégation de Genève, ministère des affaires étrangères, ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

13 mai 2009
Thierry Piraux

Modalités du GNFE de l'OMC d'avril 2009

1. La réunion du GNFE de l'OMC s'est déroulée comme suit :

- la réunion a commencé par une session plénière formelle (pas de nouvelles propositions) qui a été suivie d'une session plénière informelle de travail conduite par le Président. Au cours de la réunion, le Président a organisé plusieurs séances de travail plénières informelles sur les propositions des Membres de l'OMC concernant l'Article VIII du GATT. En particulier, les travaux ont commencé par l'examen du document TN/TF/W/144/Rev.2 (Envois accélérés) ;
- il est encore rappelé aux Membres que ni l'OMD ni son Secrétariat ne participent directement aux négociations de l'OMC, étant donné que seuls les gouvernements sont habilités à le faire. L'OMD, au même titre que les Organisations de l'Annexe D, a le statut d'observateur, mais, depuis cette réunion d'avril 2009, les Organisations de « l'Annexe D » ne peuvent plus participer aux sessions informelles du GNFE ;
- au cours de la réunion, des fonctionnaires venus des capitales (Afrique et PMA), et bénéficiant d'un financement spécifique, ont participé à ces négociations et ont pu donc soutenir leurs négociateurs à Genève. Ils ont été 45 à bénéficier d'un tel programme lors de cette réunion. Ce programme sera à nouveau mis en place (financement des CE, Royaume-Uni et Norvège) pour la prochaine réunion ;
- les deux dernières journées ont été consacrées principalement à la question du Traitement Spécial et Différencié (TSD) et la réunion s'est achevée par une session formelle le vendredi 1^{er} mai qui a pris acte des progrès réalisés au cours de la semaine ;
- en outre, à l'initiative de la délégation de la Norvège, une session spéciale a été consacrée aux normes internationales le mardi après-midi au cours de laquelle l'OMD et le CEFAC/ONU ont présenté leurs instruments en matière de FE ;

- enfin, le mercredi a été consacré à des ateliers d'échanges d'information entre les Membres de l'OMC tant en ce qui concerne la mise en place de Comité national de Facilitation des Echanges (FE) que l'application de décisions anticipées.

Points intéressants des négociations

Compilation (TN/TF/W/43/Rev. 18)

2. Le Secrétariat de l'OMC vient de publier une 18^{ème} version révisée de la compilation. Si on la compare avec la 16^{ème} version, en voici les principales modifications :
 - le texte relatif au recours aux courtiers en douane dans le document TN/TF/W/110/Rev.1 a été remplacé par la version précédente de la proposition à la demande des auteurs, ce qui est fondamental étant donné que la version révisée semblait contradictoire avec la CKR ;
 - la proposition de la Nouvelle-Zélande (TN/TF/W/126) relative à la classification tarifaire a été retirée ;
 - la proposition TN/TF/W/158 (Honduras, Norvège et Suisse) relative à l'établissement d'un Comité national de la FE a été introduite ;
 - la proposition révisée TN/TF/W/136/Rev.2 (Canada et Suisse) concernant la Séparation de la mainlevée de la détermination finale et du paiement des droits de douane, taxes et redevances a été incorporée.
3. Il est à noter que lors de la dernière réunion, l'examen des textes de la compilation s'est opéré sur la base d'un document de travail préparé par le Secrétariat de l'OMC qui reprend les propositions de textes ainsi l'ensemble des commentaires faits à l'égard de chacune de ces mesures lors des réunions précédentes. Aucune nouvelle proposition n'a été présentée lors de cette réunion.

Article VIII

4. Les Membres ont tout d'abord longuement discuté du doc. TN/TF/W/144/Rev.2 (Etats-Unis) sur les envois exprès et il en ressort plusieurs propositions, à savoir : fusionner cette proposition avec celle relative aux négociants agréés (ou en tout cas éviter tout chevauchement) ; la rendre moins prescriptive (comme p.e. pour le délai de mainlevée de 3 heures – souhait de faire référence à un délai raisonnable), la rendre plus souple et plus ouverte à tous les opérateurs ; introduire une flexibilité de mise en œuvre pour les PMA et PED¹ (TSD) ; de simplifier les définitions de fournisseur d'envois accélérés et de document unique ; ou encore d'envisager de catégoriser les marchandises. De nombreuses demandes de clarification ont également été adressées afin de savoir comment ce système pouvait être mis en œuvre, quels types d'infrastructures étaient nécessaires, quand une garantie était-elle nécessaire ou encore quel est le statut exact du « document unique » ?
5. La proposition relative à l'interdiction d'imposer des formalités consulaires (TN/TF/W/104 des Etats-Unis et Ouganda) a de nouveau été débattue et la grande majorité des Membres soutiennent cette mesure. De façon générale, l'Egypte s'avère toujours aussi farouchement opposé à cette proposition et souhaite maintenir ses formalités consulaires. Certains Membres proposent, à titre de compromis, une

¹ Pays Moins Avancés (PMA) et Pays en Développement (PED).

élimination progressive et souligne la nécessité de rendre ces redevances conformes aux critères de l'Article VIII.

6. La proposition relative à la coopération entre les organismes à la frontière (TN/TF/W/128/Rev.2) avait été révisée en vue d'y inclure de façon plus précise les domaines de coopération transfrontalière et les membres ont exprimé à ce propos de nombreuses demandes de modification/clarification, telles que la volonté de rendre la portée de cette coopération plus générale (aussi la question a été posée de savoir si cette coopération est limitée aux frontières terrestres ou englobe aussi les frontières maritimes ?) ; le souhait d'incorporer (ou référencer) les normes 3.3 et 3.5 de la CKR ; ou encore d'ajouter la notion de contrôle conjoint.
7. Concernant la proposition relative à l'élimination de l'inspection avant expédition (TN/TF/W/108), il est proposé d'ajouter un nouveau § spécifiant l'interdiction d'exiger un bordereau de suivi des cargaisons et les documents qui y sont associés comme condition d'importation, de déchargement ou de transbordement des marchandises.
8. La proposition relative à la réduction/limitation et réexamen périodique des formalités et exigences en matière de documents – article VIII (doc. TN/TF/W/124/Rev.2) a ensuite été discutée (Hong-Kong Chine et Suisse) et de nombreuses demandes de clarification/modification ont été soulevées à propos de ce texte révisé. Par exemple, comment savoir qu'un Membre a procédé à un réexamen et à une réduction de ses formalités ; nécessité de lister un minimum de documents import/export à prendre en compte lors de ce réexamen ; introduire le terme « périodiquement » au lieu « d'intervalles raisonnables et réguliers » ; inclure aussi le transit (et pas seulement import/export) et faire référence non seulement aux documents mais aussi aux données.
9. Pour ce qui est du recours aux normes internationales (TN/TF/W/131/Rev.1), une séance plénière informelle présidée par la Norvège a été organisée l'après-midi du mardi 28 avril. Le Secrétariat de l'ONU/CEFACT et de l'OMD ont présenté les instruments de leur organisation en matière de facilitation des échanges (1heure) – pour l'OMD : 3 parties à savoir, 1) l'OMD en bref, 2) les instruments de la FE (ceux référencés dans les propositions de texte et les autres), 3) la relation OMC-OMD dans le cadre du GNFE. La présentation a été très bien reçue et un long débat (Q&R) s'en est suivi (questions tant techniques qu'institutionnelles). De façon concrète, il y a eu une grande sensibilisation aux instruments de l'OMD en général et à la CKR en particulier, et ces échanges de vues devraient permettre d'aider les négociateurs à mieux traiter cette question des normes internationales à l'avenir. La Suisse a également fait circuler un document de travail informel synthétisant l'état de la situation des négociations dans ce domaine.

Articles X et V

Aucune discussion.

Expériences nationales concernant la mise en place d'un Comité national de suivi

10. Tout d'abord, il faut souligner l'existence de la proposition TN/TF/W/158 (Honduras, Norvège et Suisse) relative à l'établissement d'un Comité national de la FE qui a été

introduite dans la compilation – pas encore vraiment débattue à ce jour. Les Organisations de l'Annexe D soutiennent très fort cette mesure.

11. Au cours de l'atelier du mercredi matin, de nombreuses délégations ont présenté leur expérience nationale en ce qui concerne l'établissement d'un Comité national de la FE (Bénin, Sainte Lucie, Ouganda,...) et ont souligné les caractéristiques d'un tel comité ainsi que les avantages y afférents (gestion et suivi des négociations sur la Facilitation des échanges; point de contact unique pour les négociateurs en poste à Genève ; rendre compte au gouvernement de l'évolution des négociations et des conséquences qui en découlent; consulter les autres parties qui ne sont pas représentées au sein du groupe au besoin ; participer aux travaux du Groupe de Négociations sur la Facilitation des Echanges à Genève).

Traitement Spécial et différencié (TSD)

12. En ce qui concerne le TSD, étant donné le non-accès aux négociations, l'OMD n'est pas en mesure de faire des commentaires fiables à ce sujet et ne dispose d'aucune information probante tendant à montrer des progrès significatifs en la matière.

Conclusions du Président

13. Au terme de la réunion, le Président a conclu en indiquant que les négociations avancent et que les travaux ont été utiles. Il insiste sur l'importance de continuer à fournir de nouvelles contributions, notamment en matière de TSD et souhaite que la consolidation des textes s'intensifie. Au-delà de ce constat général, le Président précise que si l'approche adoptée jusqu'à présent (« bottom-up / Member driven ») s'est avérée efficace, elle repose cependant sur un apport constant de nouvelles propositions des Membres. Et là, il y a quelques sujets d'inquiétudes car beaucoup de propositions sont toujours les mêmes depuis plus de deux ans. Par conséquent, il prie ardemment les Membres à redoubler d'efforts afin de présenter de nouvelles idées et de ne plus négocier sur la base de multiples textes. Il propose d'envisager une nouvelle approche en juillet, à savoir de se concentrer sur seulement quelques propositions et essayer de trouver un consensus.

Ateliers d'auto-évaluation

14. Du point de vue de l'assistance technique (AT) et du renforcement des capacités, les pays qui en font la demande bénéficient d'une aide individuelle pour procéder à une évaluation nationale afin d'identifier leurs besoins et priorités en matière de facilitation des échanges. A ce jour, 70 ateliers nationaux d'auto-évaluation ont été effectués et les pays qui souhaitent encore bénéficier d'une AT pour la conduite de leur exercice d'auto-évaluation doivent absolument le requérir dans les plus brefs délais, étant donné que ce programme se termine en septembre 2009.

Annexe D

15. A l'initiative de la Banque mondiale, les représentants des Organisations de l'Annexe D ont tenu une réunion parallèle afin de discuter des mesures à prendre après la réalisation des ateliers nationaux d'auto-évaluation des besoins et des priorités en matière de facilitation des échanges (en particulier de l'élaboration d'un nouveau Guide relatif au plan d'action).

Prochaine réunion du GNFE de l'OMC

Les dates de la prochaine réunion du GNFE sont fixées du 29 juin au 3 juillet 2009.

Observations du Secrétariat concernant les modalités des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC

Afin de préserver les intérêts de l'OMD et de la douane dans les négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à s'impliquer dans les processus de négociation de l'OMC.
